



RÈGLEMENT DU PRIX NATIONAL BERNARD B. DADIÉ DU JEUNE ÉCRIVAIN 2026

Article 1 : Présentation

Dans le cadre de sa politique de promotion du livre et de la lecture, le Ministère de la Culture et de la Francophonie a créé un prix littéraire dénommé « Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain » doté d'un million (1 000 000) de francs CFA.

Ce prix vise à susciter la création littéraire au plan national et à révéler de nouveaux talents dans le domaine de la littérature. Il récompense un écrivain ivoirien dont le talent littéraire est prometteur.

Article 2 : Participants

Le *Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain* distingue un écrivain ivoirien ayant **au plus une (1) œuvre déjà éditée** – ce qui en fait un jeune écrivain. Aucune limite d'âge n'est observée.

Article 3 : Thème

Aucun thème n'est imposé aux participants au Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain. En revanche, les œuvres en compétition doivent témoigner d'une bonne qualité littéraire et refléter les grandes valeurs défendues et prônées par la République de Côte d'Ivoire.

Article 4 : Genres littéraires en compétition

Aucun genre littéraire n'est imposé aux participants au Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain.



Les ouvrages relevant de la littérature enfantine ne sont pas admis à ce prix. Pour cette catégorie, il est créé le **Prix national Jeanne de Cavally de littérature enfantine** décerné, lui aussi, au Salon international du livre d'Abidjan.

Article 5 : Conditions de participation

Sont admis à concourir les ouvrages écrits en français et publiés à partir du **1er décembre 2024**.

Peuvent faire acte de candidature les auteurs ayant, au plus, une œuvre éditée. L'œuvre soumise au Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain doit avoir été régulièrement éditée. Un auteur ayant déjà remporté le prix ne peut se présenter de nouveau.

Les ouvrages présentés au *Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain* doivent parvenir en **six (6) exemplaires** au Grand jury de coordination des prix littéraires nationaux.

Article 6 : Inscriptions

Les participants au Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain sont les maisons d'édition et les écrivains à titre individuel. Ils enverront leurs ouvrages en **six (6) exemplaires** à l'adresse suivante :

**GRAND JURY DE COORDINATION DES PRIX LITTÉRAIRES
NATIONAUX**
Prix national Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain 2026
Ministère de la Culture et de la Francophonie-Direction de
l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture - BP V 39
Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Ils pourront également les déposer physiquement sous pli fermé à l'adresse suivante :



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE

GRAND JURY DE COORDINATION DES PRIX LITTÉRAIRES NATIONAUX

Prix national Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain 2026
Ministère de la Culture et de la Francophonie-Direction de
l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture, Abidjan
Plateau, Cité Administrative
Tour B, 4^{ème} étage, porte 17 (Tél. : +225 01 72 03 92 48).

Article 7 : Date de clôture des participations

La date limite du dépôt des ouvrages en compétition est fixée au **06 mars 2026**, à 16h30. Pour les envois postaux, le cachet de la poste fera foi.

Article 8 : Composition du jury

Le jury du Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain sera composé de professionnels du livre. Ses décisions sont sans appel.

Article 9 : Proclamation des résultats

Le palmarès du Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain 2024 sera dévoilé à la cérémonie de proclamation des prix littéraires nationaux, au Salon international du livre d'Abidjan 2026, **le 28 avril 2026 au Parc des Expositions d'Abidjan.**

Pour la désignation du lauréat, il n'y a pas de classement ex-aequo. Le jury peut renoncer à attribuer le prix si les ouvrages présentés sont d'un niveau jugé faible.

Article 10 : Récompenses du lauréat

Le Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain est doté d'une somme d'un million (1 000 000) de francs CFA, d'un trophée et d'une attestation de lauréat.

Article 11 : Droits de participation



Aucun droit de participation ne sera versé. La participation au Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain 2026 est gratuite.

Article 12 : Dispositions finales

La participation au Prix National Bernard B. DADIÉ du Jeune Écrivain implique l'acceptation du présent règlement.